

**SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO****CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
Séance du 10 avril 2024**

Date de convocation : jeudi 4 avril 2024

Délibération n° CC\_2024\_70  
Nomenclature : 7.1.2Nombre de membres :

En exercice : 64

Présents : 44

Votants : 53

Pouvoirs :

M. Bernard CHAIGNEAU à M. Frédéric ROUAN, M. Bernard COMBEAU à M. Gérard PERRIN, Mme Marie-Line CHEMINADE à Mme Véronique CAMBON, M. Philippe CREACHCADEC à M. Joël TERRIEN, M. Laurent DAVIET à M. Ammar BERDAI, M. Jean-Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER, Mme Evelyne PARISI à M. Bruno DRAPRON, Mme Véronique TORCHUT à M. Thierry BARON, M. Jean-Marc AUDOUIN à M. Alexandre GRENOT

Ne prend pas part au vote : 0

**OBJET :** Budget Supplémentaire - Budget Annexe ZA La Sauzaie - Exercice 2024

Le 10 avril 2024, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, M. David MUSSEAU, M. Gérard PERRIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Annie GRELET, M. Daniel MANDIN, M. Jean-Michel ROUGER, M. Alain MARGAT, M. Eric BIGOT, M. Pascal GILLARD, M. Francis GRELLIER, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Joseph DE MINIAC, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, M. Alexandre GRENOT, M. Jean-Claude CHAUVET, Mme Agnès POTTIER, M. Philippe ROUET, M. Philippe DELHOUME, M. Pierre TUAL, Mme Martine MIRANDE, Mme Sylvie BEGIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, Mme Caroline AUDOUIN, M. Thierry BARON, Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE, M. Ammar BERDAI, M. Philippe CALLAUD, Mme Véronique CAMBON, M. Jean-Pierre ROUDIER, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, Mme Amanda LESPINASSE, M. Anthony TERRIERE, M. Michel ROUX, Mme Joëlle DUJARDIN, Mme Eliane TRAIN, Mme Françoise LIBOUREL, M. Fabrice BARUSSEAU

Excusés :

Mme Aurore DESCHAMPS, M. Gaby TOUZINAUD, Mme Sylvie CHURLAUD, Mme Florence BETIZEAU, M. Rémy CATROU, M. Charles DELCROIX, Mme Dominique DEREN, M. Pierre DIETZ, M. François EHLINGER, M. Pierre MAUDOUX, Mme Céline VIOLLET

Secrétaire de séance : M. David MUSSEAU**RAPPORT**

Le rapporteur expose que le compte administratif 2023 du Budget Annexe « ZA La Sauzaie » a fait apparaître le résultat de clôture.

Ainsi, le budget supplémentaire proposé au vote, reprend l'affectation des résultats constatée à la clôture de l'exercice 2023.

En outre, le budget supplémentaire -comme les décisions modificatives- est un document budgétaire qui permet d'ajuster les crédits votés précédemment, à la hausse comme à la baisse, et ceci pour les deux sections concernées, soit le fonctionnement et l'investissement.

**Après en avoir entendu le rapporteur,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 1612-11,

Vu l'Instruction Budgétaire et Comptable M57,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 31 octobre 2023, et notamment l'article 6, I, 1°) « Développement Economique »,

Vu le budget primitif 2024 voté le 15 décembre 2023, par délibération n°2023-233 du Conseil Communautaire,

Vu le compte administratif 2023 du Budget Annexe « ZA La Sauzaie », voté le 10 avril 2024, par délibération du Conseil Communautaire,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 10 avril 2024 portant affectation des résultats de l'exercice 2023 du Budget Annexe « ZA La Sauzaie »,

Considérant qu'il convient de prendre en compte l'affectation du résultat du Budget Annexe « ZA La Sauzaie »,

Considérant l'avis favorable de la commission des finances du 29 mars 2024,

Compte tenu de la présentation du rapport ci-dessous relatif au budget supplémentaire de l'exercice 2024,

**La section de fonctionnement s'équilibre à 596 822,06 €.**

**Les recettes** intègrent :

- la cession de terrains aménagés pour 404 960,00 € (chap. 70).
- Et l'excédent de fonctionnement (chap 002) pour 191 862,06 €

**Les dépenses** correspondent :

- l'affectation en réserve pour équilibre pour 191 862,06 € (chap. 011).
- à la variation des en-cours de production de biens pour 404 960 € (chap. 042)

**La section d'investissement s'équilibre à 520 103,79 €**

Le déficit d'investissement est inscrit en **dépenses** pour 520 103,79 € .

**Les recettes** correspondent :

- à la valorisation du stock de terrains aménagés pour 404 960,00 € (chap. 040).
- à un emprunt d'équilibre pour un montant de 115 143,79 € (chap. 16).

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitres			Chapitres		
011	Charges à caractères générales (pour équilibre)	191 862,06 €	70	Ventes diverses	404 960,00 €
042	Sortie terrains vendus 71355	404 960,00 €	002	Excédent de fonctionnement reporté	191 862,06 €
<b>TOTAL</b>		<b>596 822,06 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>596 822,06 €</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses			Recettes		
001	Déficit d'investissement reporté	520 103,79 €	16	Emprunts	115 143,79 €
			040	Sortie terrains vendus 3355	404 960,00 €
<b>TOTAL</b>		<b>520 103,79 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>520 103,79 €</b>

### Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'approuver** le Budget Supplémentaire du Budget Annexe « ZA La Sauzaie » pour l'exercice 2024, par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et d'investissement, conformément aux éléments ci-dessus mentionnés.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de ces propositions par :

- 52 Voix pour
- 1 Voix contre (Mme Renée BENCHIMOL-LAURIBE)
- 0 Abstention
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

M. David MUSSEAU

Pour extrait conforme,

Le Président,

Bruno DRAPRON



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.